

nes dignes de foi me l'aient souvent affirmé, —les sociétés commerciales et les hommes d'affaires peuvent imputer sur leurs affaires des dépenses à l'égard desquelles les salariés et les cultivateurs doivent acquitter l'impôt. Il arrive, m'affirme-t-on, que des dépenses afférentes à la conduite d'une voiture de promenade, à des voyages entrepris à des fins personnelles ou même afférentes à des vacances soient considérées comme dépenses d'affaires.

**L'hon. M. McCann:** Mais elles ne sont pas autorisées.

**M. Coldwell:** Pas, si on s'en aperçoit. Mais j'imagine que les recherches sont bien plus minutieuses dans certaines régions du pays que dans d'autres. J'ai toujours été étonné de constater que, dans une région du pays, les cultivateurs versent des millions de dollars en impôts sur le revenu, tandis que, dans d'autres régions, ils ne versent en tout par année, que 14,000 ou 15,000 dollars. Il me semble que les recherches ne doivent pas se faire de la même manière partout. Mais pour continuer mes observations, mettons que M. Untel d'une société décide d'aller faire un voyage à Montréal, à New-York ou à un autre endroit éloigné. Il est vrai qu'il possède en ces endroits des relations d'affaires. Il rend visite à une firme avec laquelle il a des relations pour débattre un point qui, en réalité, ne nécessite pas le voyage du tout. A moins de recherches bien minutieuses, il pourra peut-être imputer ses frais de voyage sur son compte d'affaires.

**L'hon. M. McCann:** Pourquoi n'envisagez-vous pas des cas authentiques? Vous parlez de cas hypothétiques.

**M. Coldwell:** Je parle de choses qui existent.

**L'hon. M. McCann:** Alors, citez des noms.

**M. Coldwell:** Tout ce qui touche à l'impôt sur le revenu est entouré de secret. Nous ignorons ce que fait le ministre dans son ministère. Il me demande de citer des noms. Qu'il nous donne les noms des contribuables qui touchent des bénéfices et des revenus excessifs et nous lui donnerons les noms qu'il demande.

**M. Lesage:** Mais c'est vous qui portez l'accusation.

**M. Coldwell:** Je n'accuse personne. Je signale les faits et les abus possibles au ministre et au Gouvernement afin que partout au pays on fasse des enquêtes approfondies

[M. Coldwell.]

sur ces allégations. Je ne dis pas que de telles pratiques sont générales, mais j'affirme qu'on y recourt à l'occasion. Les cultivateurs qui livrent leurs produits aux éleveurs, les contribuables dont les salaires ou les traitements sont connus du Gouvernement et dont les impôts sont retenus à la source ne peuvent employer de tels moyens. Je voudrais qu'on examine de près la question. Comme on a de temps en temps formulé diverses critiques et comme certaines entreprises avaient généralement avantage à recourir à l'amortissement par voie de dépréciation, c'est avec intérêt que j'ai appris la décision du ministre d'interdire l'amortissement de certaines immobilisations à même les bénéfices élevés auxquels on peut s'attendre pendant les prochaines années alors que les impôts sur les bénéfices des sociétés commerciales et les impôts sur le revenu seront peut-être majorés. C'est dans le sens de la critique que nous avons formulée durant le récent conflit et plus tard à l'occasion du programme gouvernemental d'impôts et de dépréciation. Je suis heureux de constater que le ministre des Finances a établi le bien-fondé d'une partie au moins de nos arguments au cours de la présentation du budget. Les nouveaux règlements tendent à empêcher le versement des bénéfices au compte des immobilisations nouvelles. Je conseille d'aller plus loin en ce sens et de taxer davantage sur un mode progressif rapide ces bénéfices qui s'accroissent mais qui ne peuvent être utilisés, cela afin de soulager de leur fardeau fiscal les gens à revenus peu élevés.

**L'hon. M. Abbott:** On frappe ces bénéfices d'un impôt d'au moins 50 p. 100.

**M. Coldwell:** Je suis heureux que le ministre n'ait pas abaissé l'abattement accordé à l'égard de l'impôt sur le revenu. La cherté de la vie l'a déjà rendu insuffisant. On pourrait démontrer que l'abattement devrait être maintenant d'au moins \$1,500 pour les célibataires et de \$3,000 pour les gens mariés sans enfants.

Il valait mieux, certes, imposer une surtaxe applicable à l'impôt déjà payable mais, je le répète, elle aurait dû être proportionnelle au revenu au lieu d'être uniforme. On aurait dû en exempter les petits salariés et imposer une surtaxe graduée aux contribuables des paliers moyen et supérieur. Cela aurait été plus juste et, dans les circonstances, s'imposait. Cette réserve posée, il faut approuver la surtaxe puisque, si elle est bien appliquée et si toutes les précautions néces-